

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 17/04/2019	Dossier complet le : 02/05/2019	N° d'enregistrement : F-ESSOC-DRIEE-UD91-2019-002
-----------------------------------	------------------------------------	--

1. Intitulé du projet

Centrale de production frigorifique

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Aéroport de Paris (ADP)

Nom, prénom et qualité de la personne Monsieur FRANCOIS Pascal - Directeur de la Direction du Process Technique et des
habilitée à représenter la personne morale Bagages

RCS / SIRET

5	5	2	0	1	6	6	2	8	0	0	2	7	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1) b)	Installations classées pour la protection de l'environnement : Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour répondre aux différentes évolutions de la plateforme aéroportuaire, ADP doit créer une nouvelle centrale de production frigorifique afin de compléter son outil de production déjà existant. ADP mettra donc en place de nouveaux équipements par phases pour atteindre une puissance thermique évacuée de 18MW au total pour les groupes frigorifiques et de 21,6 MW pour les tours aéroréfrigérantes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la mise en place de nouveaux équipements tels que des groupes frigorifiques et des tours aéroréfrigérantes. Il se fera par phases pour atteindre une puissance thermique évacuée de 18 MW au total pour les groupes frigorifiques et de 21,6 MW pour les tours aéroréfrigérantes, permettant ainsi, de satisfaire dans des conditions économiques acceptables, les besoins actuels et nécessaires à l'évolution d'ici 2030.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit au niveau de l'infrastructure :

- La démolition de structure de chaussée et trottoir ;
- La démolition en tranchée ;
- Le percement ouvrage d'art (mur de soutènement) ;
- La dépose et la pose de canalisations d'eau glacée (EG) ;
- La réalisation d'un réseau d'eaux usées (EU) pour les eaux de vannes (rejet des installations) et raccordement sur réseau EU existant ;
- La reconstitution des chaussées et trottoirs,
- Démolition de la centrale de traitement d'eau (CTE) et reconstruction au sous-sol du bâtiment 361 (courant 2019) ;
- Démolition du générateur GS3 (fin 2018/début 2019).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit l'installation de 2 groupes froids de 9 000 kW chacun (puissance thermique maximale évacuée) :

- 1 groupe froid lors de la première phase ;
- 1 groupe froid lors de la seconde phase.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est aujourd'hui soumis à Autorisation au titre des ICPE et couvert par les arrêtés suivants :

- AP n°2009.PREF.DCI/2/BE 0197 du 18 décembre 2009 ;
- AP n°2014-PRED/DRCL/BEPAFI/SSPILL/806 du 6 novembre 2014.

Le projet envisagé est soumis à Enregistrement au titre des ICPE.

Le site est également autorisé au titre du Code Minier à exploiter un site géothermique couvert par l'arrêté suivant :

- AP n°2011.PREF.DRIEE/0057 du 26 mai 2011 ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet occupe une partie de la parcelle cadastrale 147 de la section AB de la commune. Cette parcelle a une surface de 507 161 m ² et l'emprise du projet aura lui une surface d'environ 380 m ² .	Surface du site : 507 161 m ² Emprise du projet : 380 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Aéroport de Paris Orly
 Adresse: 361 rue Henri Farman
 Commune d'implantation : Paray-Vieille-Poste
 Le projet occupe une partie de la parcelle cadastrale 147 de la section AB de la commune.

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 36' 74" 59 Lat. 48° 73' 41" 87

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF dans un rayon de 3 km autour du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Paray-Vieille-Poste se situe sur le plateau d'Orly.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne se trouve pas sur un site APPB. Le site APPB le plus proche du projet est la « fosse aux carpes » référencé n°FR3800499 situé à Draveil (arrêté n° 99-PREF-DCL 0261 du 21 Juin 1999 portant protection du biotope dit "de la fosse aux carpes" à Draveil), à environ 6 km au Sud du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le territoire de la commune de Paray-Vieille-Poste en Ile-de-France.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne se trouve pas sur un Parc Naturel Régional: le plus proche se situe à environ 15 km au sud-ouest du site. Le site d'étude ne se trouve pas sur une Réserve Naturelle Nationale: la plus proche du site d'étude est à environ 26 km à l'est du site. Le site d'étude ne se trouve pas sur un Réserve Nature Régionale : la plus proche du site d'étude est à environ 6 km à l'est du site d'étude.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune, sont applicables les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 935 du 14 mars 2013 approuvant le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé, site archéologique et AVAP n'est recensé dans un rayon d'un km. Aucun périmètre de protection d'un monument historique n'atteint le site d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas identifié comme une zone humide d'après la convention Ramsar. Aucun site Ramsar n'est situé en Ile-de-France.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risques naturels : aucun PNR, RNR et RNN dans un rayon de 5 km autour du projet. Risques industriels : 1 site ICPE recensé dans un rayon de 1 km, mais non SEVESO donc pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté sur un site ni des sols pollués mais trois sites BASOL sont recensés à proximité du site d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Paray-Vieille-Poste est une des communes listée dans l'arrêté n° 2005-DDAF-MISE-058 du 21 avril 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux en application du décret n°94-354 du 29 avril 1994 modifié par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS Ile-de-France (contacté fin juillet 2018), le projet n'est pas impacté par les périmètres de protection des captages d'eau superficielles et souterraines du département du Val-de-Marne . D'après la base de données de l'ARS, les communes de l'aire d'étude de 3 km comprises dans le département de l'Essonne, à savoir : Athis-Mons, Paray Vieille Poste, Morangis et Wissous, ne possèdent pas de captage d'eau destiné à la consommation humaine (EDCH).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé, site archéologique et AVAP n'est recensé dans un rayon d'un km. Aucun périmètre de protection d'un monument historique n'atteint le site d'étude.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent dans l'aire d'étude de 3 km. Le site Natura 2000 le plus proche du site d'étude est situé à environ 15 km au nord-est du site. Il s'agit des « sites de Seine-Saint-Denis » référencés FR1112013.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la consultation de la carte interactive CARMEN de la DRIEE Ile-de-France, deux sites inscrits ou sont recensés dans un rayon de 3 km autour du site d'étude. Il s'agit : • Des avenues de Versailles et de la République (à 2,8 km au Nord-Est du site) ; • Des parcs et jardins communaux (à 2,9 km à l'Est du site).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement de la centrale frigorifique ne nécessite que des appoints ponctuels.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale CF5 sera installée à l'intérieur du bâtiment 361 en lieu et place de la chaudière GS3 existante en cours de démantèlement. Sa construction ne générera pas d'excédent de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale CF5 sera installée à l'intérieur du bâtiment 361 en lieu et place de la chaudière GS3 existante en cours de démantèlement. Sa construction ne nécessitera pas l'utilisation de ressources naturelles du sol ou sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale CF5 sera installée à l'intérieur du bâtiment 361 et n'aura donc aucun impact sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale CF5 sera installée à l'intérieur du bâtiment 361 et n'aura donc aucun impact sur le milieu naturel. Aucun site Natura 2000 n'est recensé à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale CF5 sera installée à l'intérieur du bâtiment 361 et n'aura donc aucun impact sur le milieu naturel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale CF5 sera installée à l'intérieur du bâtiment 361 existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun potentiel de danger n'est associé au projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site internet Géorisques, aucun mouvement de terrain et de cavité souterraine n'a été recensé sur la commune Paray-Vieille-Poste. La zone d'étude se situe en zone de sismicité 1, c'est-à-dire, en zone de sismicité très faible qui, selon le zonage sismique, ne désigne aucune prescription parasismique particulière pour les bâtiments à « risque normal ». La commune de Paray-Vieille-Poste n'est pas concernée par le risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le risque potentiel pour la santé est porté par un risque de contamination potentielle par des Legionella qui sont des bactéries naturelles de l'environnement hydrique. Cependant ce risque sera maîtrisé par la mise en œuvre de mesures techniques : gestion hydraulique, maintien de la concentration saline, inhibiteur de tartre, traitement par biocide. Une analyse méthodique des risques de prolifération et de dispersion des légionelles (AMR) sera menée et des plans d'entretien et de surveillance seront mis en place.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic lié à l'exploitation des groupes froids correspond aux véhicules nécessaires aux livraisons diverses ou à la maintenance. Ce trafic est équivalent à celui lié à l'exploitation de la chaudière dont l'activité va cesser. Aucune modification notable du trafic n'est attendu. Au regard des trafics importants sur les principales voies de circulation, l'impact du trafic lié aux activités du site est jugé négligeable
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources sonores seront les groupes froids et les TAR. Les niveaux sonores sont d'environ + 3 à 6 dB(A) à 10 m de la source sonore. Or les installations seront dans un bâtiment et les points en ZER, sont situés à plus de 100m des futures installations. A cette distance, l'impact sonore des tours ne devrait pas être perceptible.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ces émissions, en fonctionnement normal, sont des émissions qui ne présentent pas de danger puisqu'il s'agit de vapeur d'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune vibration n'est attendue lors du fonctionnement des installations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe au cœur de la plateforme aéroportuaire et au sein d'un bâtiment existant ce qui n'impacte pas le niveau de pollution lumineuse</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Ces émissions, en fonctionnement normal, sont des émissions qui ne présentent pas de danger puisqu'il s'agit de vapeur d'eau. Ainsi la qualité de l'air ne sera pas dégradée par la émissions des TAR.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sont évacuées pour être traitées en-dehors de la plateforme. Le réseau est de type séparatif.</p> <p>En sortie de l'emprise, les effluents transitent dans des réseaux interdépartementaux et sont traités par la station d'épuration de Valenton, gérée par le SIAAP (syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne) avant leur rejet dans la Seine.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des effluents liquides qui sont reliés au réseau des eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'intérêt archéologique potentiel connu sur le secteur. Situation du projet au cœur de la zone d'activité réduisant le niveau d'enjeu vis-à-vis des monuments historiques. Afin de limiter l'impact paysager de cette nouvelle installation, une paroi occultante en panneaux de tôle métal type acier sera mise en place autour des équipements.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au cœur de la plateforme aéroportuaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet susceptible de générer des effets similaires n'a été identifié.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Bruit :

Rappelons que dans le cadre de son arrêté préfectoral, la société ADP réalise périodiquement une campagne de mesures acoustiques afin de vérifier la conformité des niveaux sonores générés avec les niveaux sonores maxima admissibles et ce au voisinage habité et en limite de propriété, de jour et de nuit, conformément à l'arrêté du 23 janvier 1997.

- Air/Santé :

Les rejets atmosphériques seront limités par une maintenance préventive régulière et efficace.

De plus, le type de fluide frigorigène utilisé (HFO) ne sera ni toxique, ni inflammable.

Les mesures mises en place pour supprimer tout risque de contamination sont rappelés succinctement ci-après :

- Des traitements préventifs à « effet permanent » seront mis en œuvre « pendant toute la durée de fonctionnement »,
- Une analyse méthodique des risques de prolifération et de dispersion des légionnelles (AMR) sera menée tous les ans,
- Des plans d'entretien et de surveillance visant à maintenir un niveau de concentration en légionnelles dans l'eau du circuit inférieur à 1 000 UFC/l sera également mis en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dossier de Porté à connaissance joint en annexe, permet de présenter le projet et apprécie les impacts et effets induits par celui-ci par rapport à la situation actuelle. Il montre que le projet :

- Ne modifiera pas le régime ICPE du site ;
- N'aura aucun impact supplémentaire sur le milieu physique, naturel et humain
- N'engendrera pas de phénomènes dangereux maximum (PDM) supplémentaires dont les distances d'effet réglementaires sortent des limites de propriété, ni d'effets domino vers les autres installations,
- Sera conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 14/12/13 relatif à la rubrique 2921 soumise à enregistrement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de « porter à connaissance »

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

GRLY

le,

- 8 MARS 2019

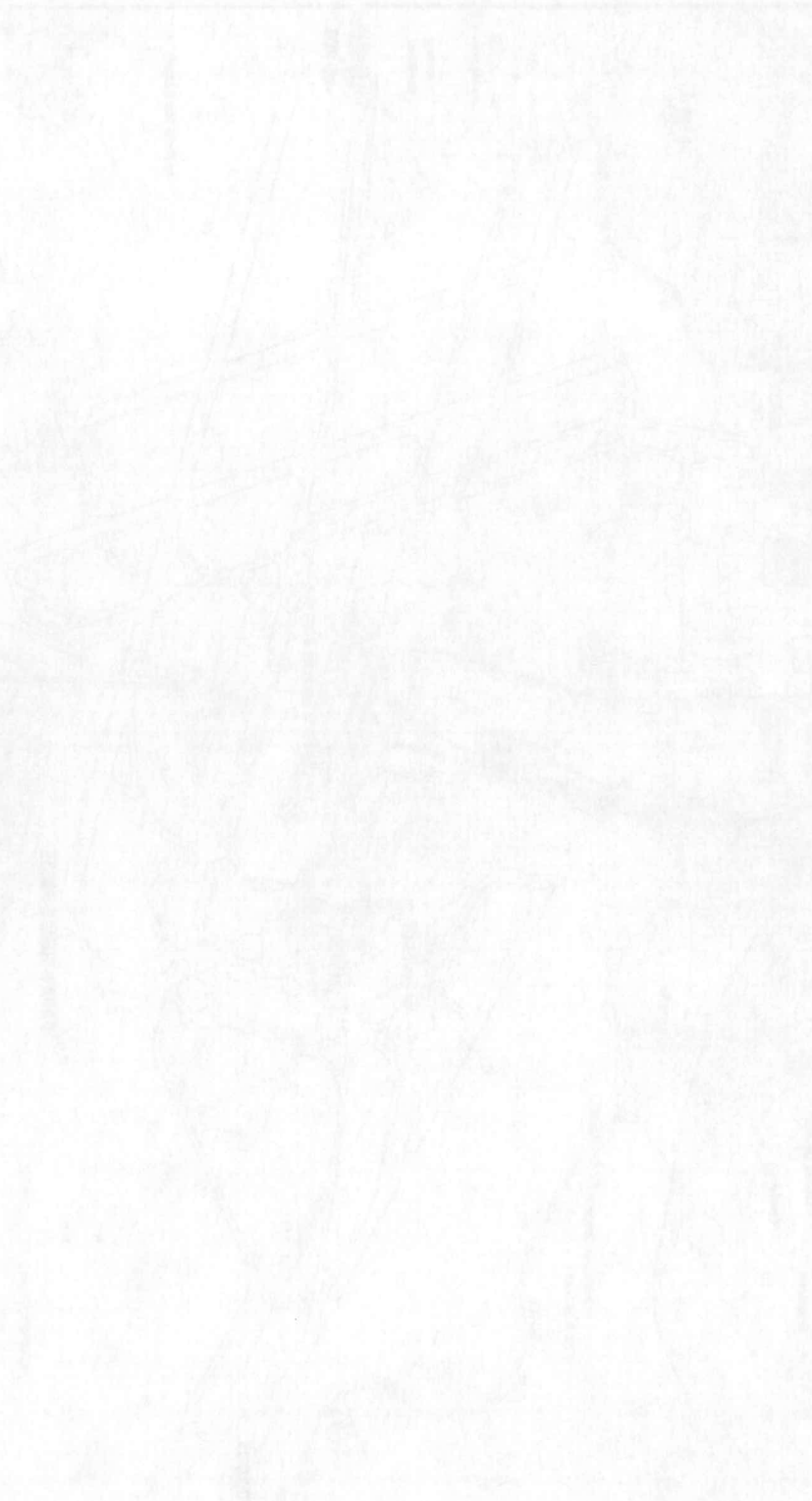
Signature



Pascal FRANCOIS
Directeur
Process Technique et Bagages

Annexe 2

Plan au 1/25000



Groupe ADP Aéroport Paris-Orly

Centrale de production
frigorifique CFS
Aéroport Paris-Orly

Porter à connaissance

Plan de situation

LEGENDE

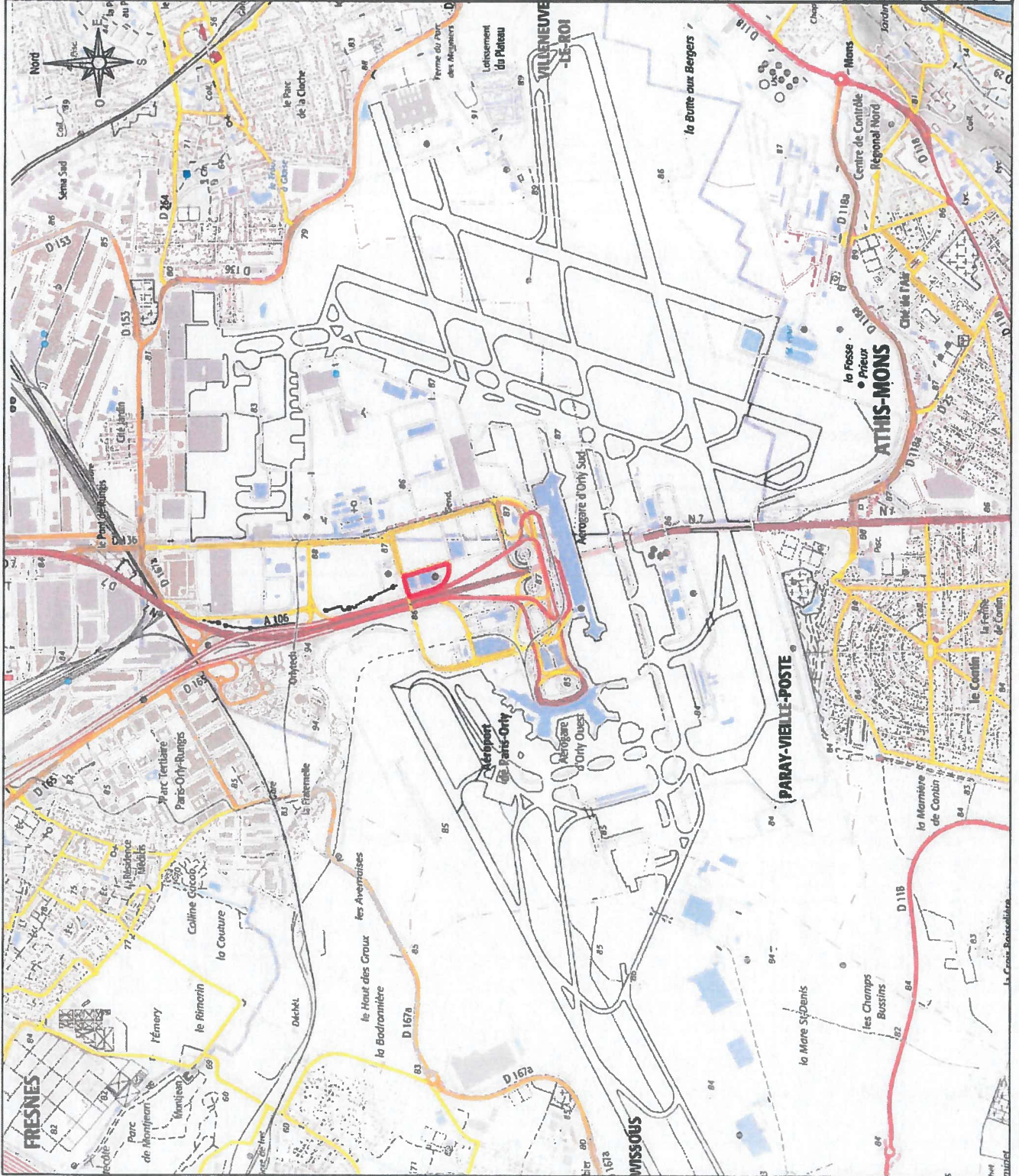
— Limite du projet

Echelle : 1/25 000



Antea Group
ZAC du Moulin
803, bd Duhamel de Monceau
CS 30602 - 45166 OLLIVY cedex
Tél : 02 38 23 22 20 - Fax : 02 38 23 22 30

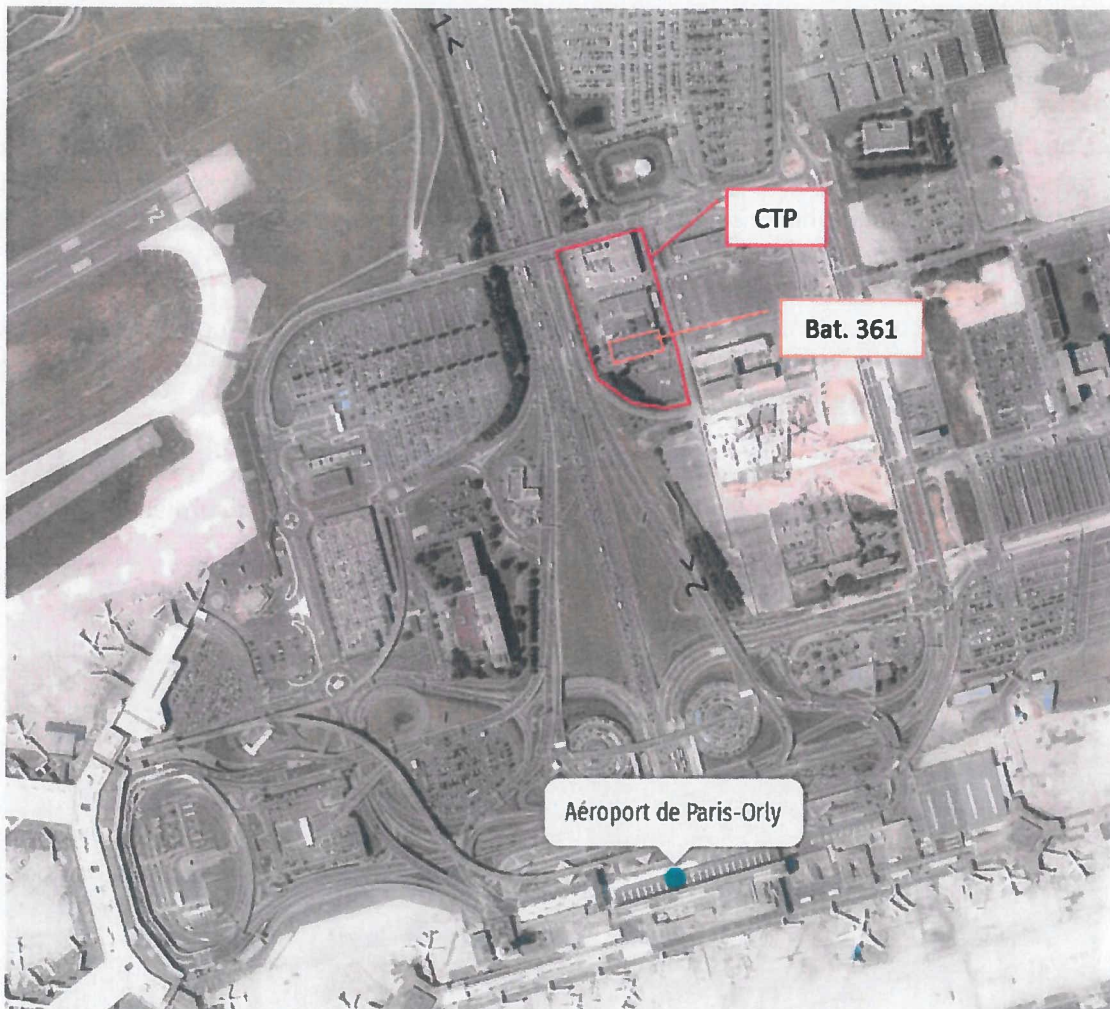
Révis.	Date	Auteur	Vérif	Désignation
A	27.02.19	NA	ELP	
Type de document : A4		Identifiant : IDP171129		Fichier : Plan de situation.dgn
Perte : M1				

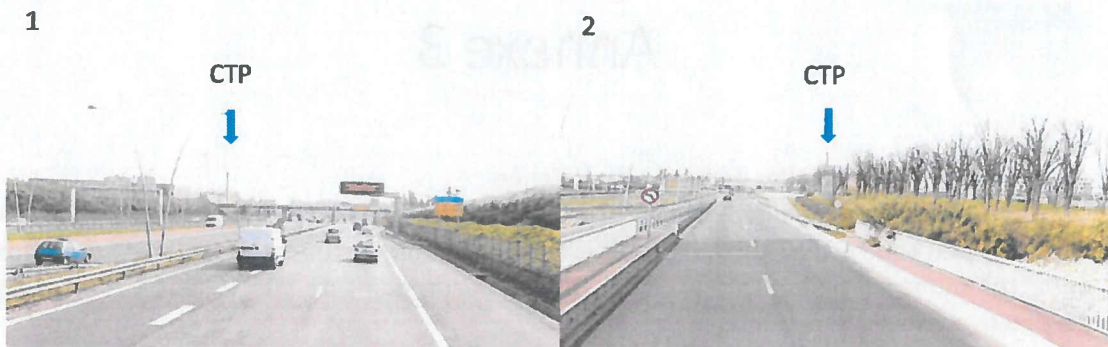


Annexe 3

➤ Perceptions visuelles depuis l'aire éloignée

La commune de Paray-Vieille-Poste est située sur le plateau d'Orly, la topographie locale est donc très peu contrastée. Aussi, il est difficile d'apercevoir le site du projet, enclavé au nord de la commune en milieu très urbanisé, puisqu'aucun point de vue « haut » n'offre une perspective visuelle vers le site.





Depuis l'aire éloignée, le site est donc globalement masqué et peu visible.

➤ Perceptions visuelles depuis l'aire rapprochée

L'analyse paysagère montre que les principales zones de visibilité présentes dans l'aire rapprochée sont localisées en limite ouest du projet : point de vue depuis l'avenue de l'Union (point 1). La photographie prise dans la rue montre que le site est visible. Cela étant, il n'est visible que de manière furtive lors d'un passage en voiture ou à pieds.

De la même façon, en limite sud et est, les points de vue depuis la RN7 (point 2) et depuis la rue Henri Farman (point 3), les photographies prises montrent que le site est visible de manière furtive lors d'un passage en voiture ou à pieds.

En limite nord, le point de vue depuis l'avenue de l'Union (point 4) montre que le site est visible. Cela étant, il ne sera plus visible lors de la fin de la construction du projet cœur d'Orly.

L'ensemble des points de vue est illustré dans la figure suivante.





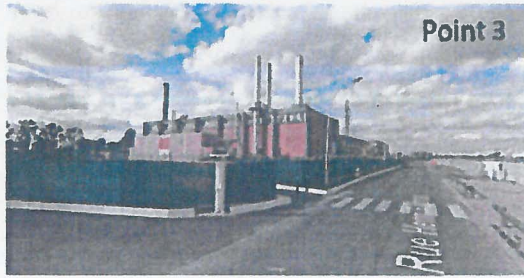
Point 1



Point 2



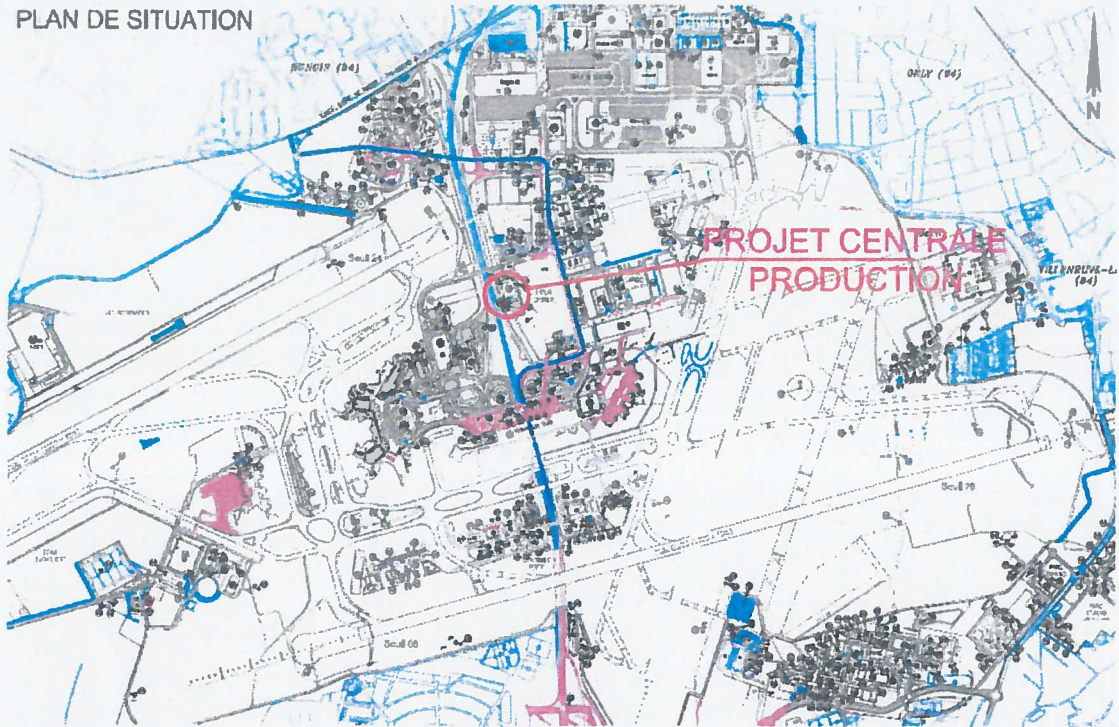
Point 4



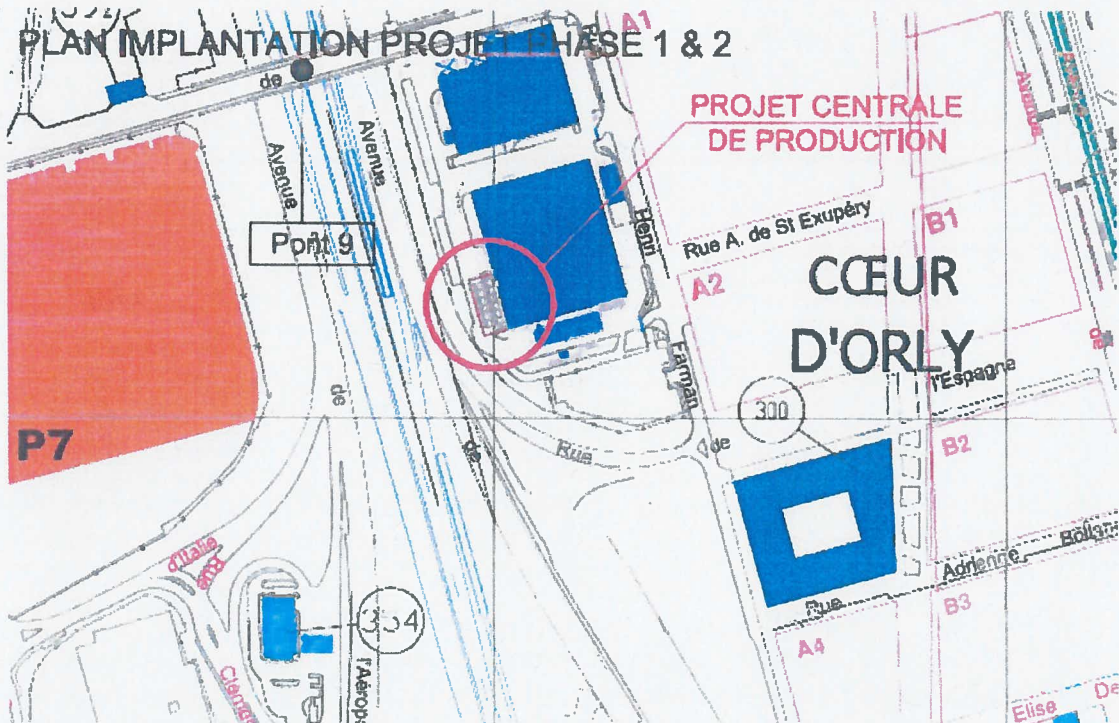
Point 3

Annexe 4

PLAN DE SITUATION

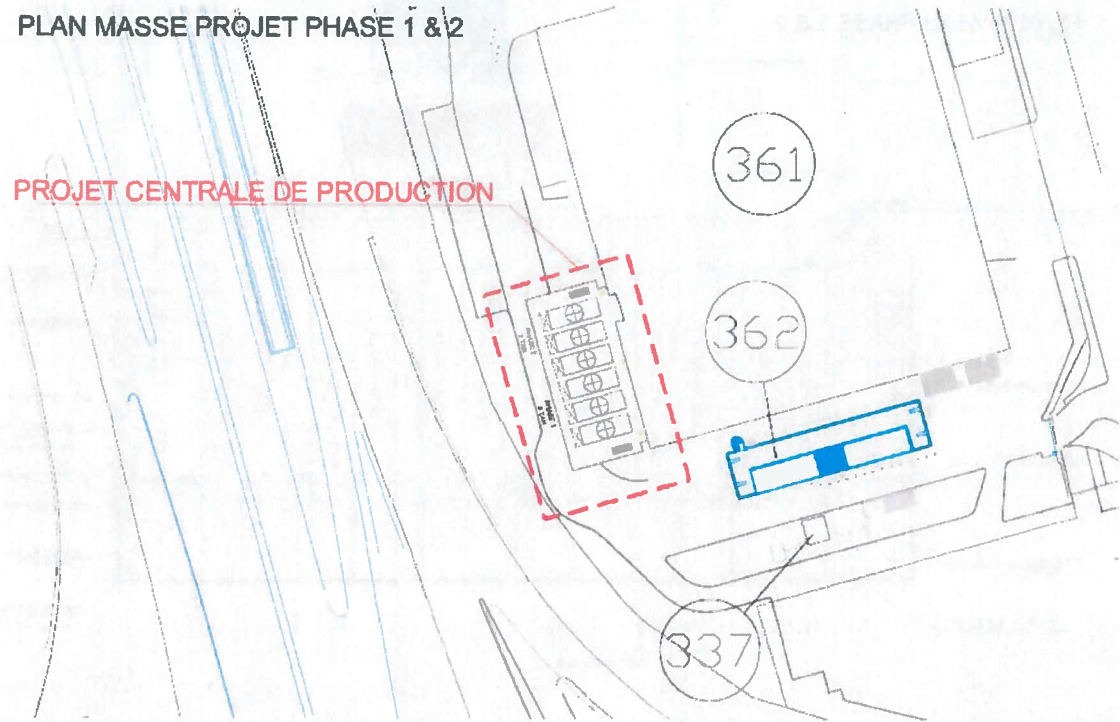


PLAN IMPLANTATION PROJET PHASE 1 & 2

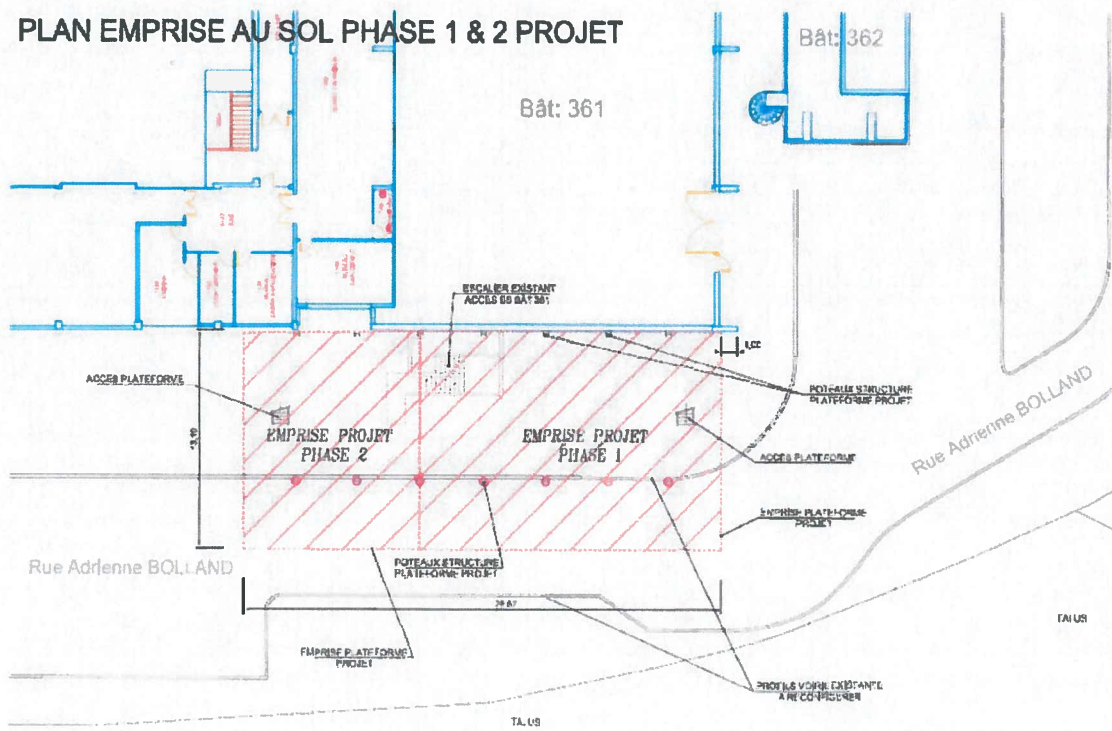


PLAN MASSE PROJET PHASE 1 & 2

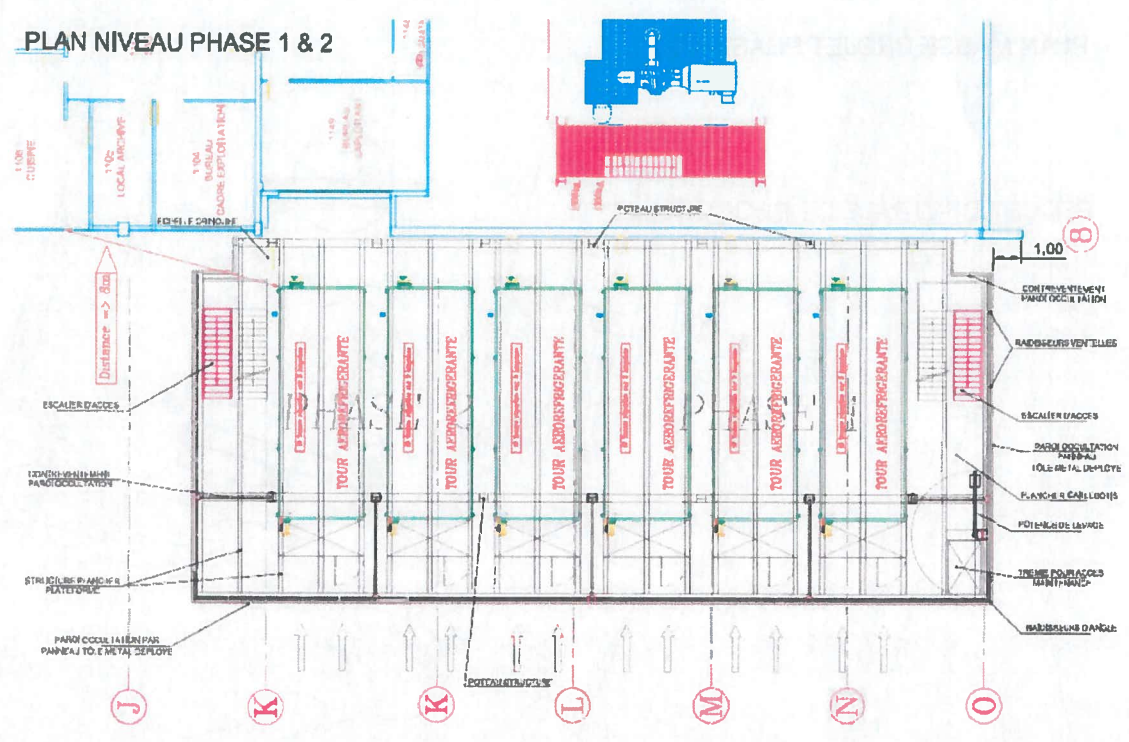
PROJET CENTRALE DE PRODUCTION



PLAN EMPRISE AU SOL PHASE 1 & 2 PROJET

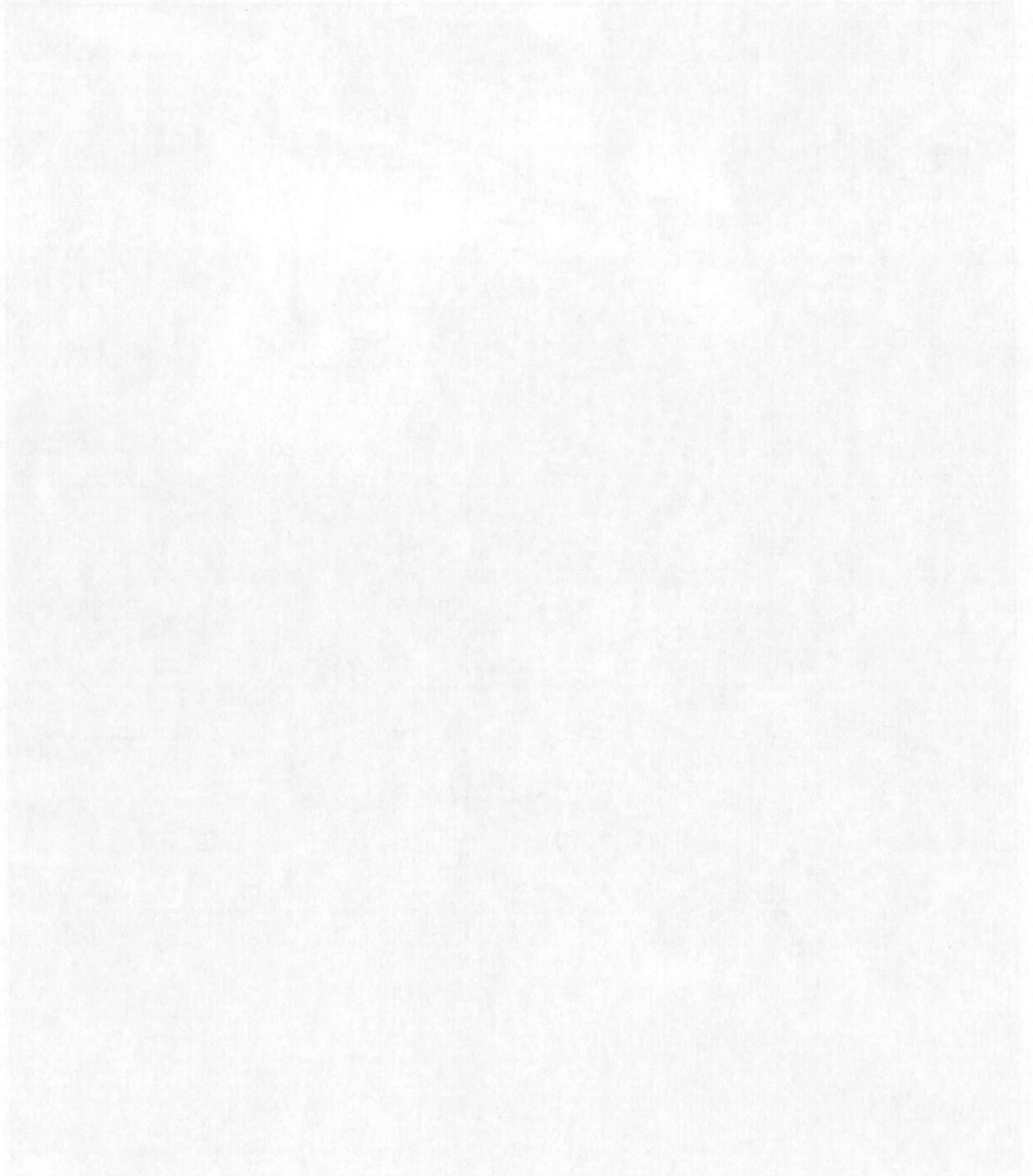


PLAN NIVEAU PHASE 1 & 2



Annexe 5

Plan des abords au 1/1000



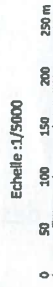
Groupe ADP Aéroport Paris-Orly

Centrale de production
frigorifique CF5
Aéroport Paris-Orly
Porter à connaissance

Plan des abords

LEGENDE

- Limite du projet
- - - Rayon 100 m



Antea Group
ZAC du Moulin
809, bd Duhamel de Meneau
CS 30602 - 45166 OUVET caudez
Tél : 02 38 23 23 20 - Fax : 02 38 23 23 30

A	27.02.19	NA	ELP
Révis.	Date	Auteur	Visé
Type de document : AA			Désignation
Partie : 1/1			Identification : IOPR371129
Fichier : Plan de situation.dgn			



Annexe 6

Non concerné

